

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 mars 2023**

N°DCM-2023-015

OBJET :

FINANCES

Compte administratif 2022
Budget annexe cinéma

L'an deux mille vingt-trois le lundi six mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 28 février 2023, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Étaient présents : M. MATHIAS - M. PERREULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. JANNET - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme BUJALANCE MERLIN représentée par Mme BAS-DESFARGES - Mme COUTURIER représentée par M. DI CARLO - M. POCHON représenté par M. MORIN - M. DUPUPET représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. LEGRAS - représenté par M. JANNET.

Absent : néant.

Membres en exercice : 27
Membres présents : 21
Membres votants : 26

M. Gilles MARTINON est élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur MORIN pour la présentation du compte administratif 2022 :

Ce budget, créé en 2021, concerne exclusivement l'exploitation de l'activité et ne comporte donc pas de mouvements en section d'investissement en 2022.

En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2022 se sont élevées à la somme de 124 471,84 € (l'excédent de fonctionnement 2021 reporté s'élevant à 66 610,71 €) et les recettes à la somme de 91 488,87 €.

Les dépenses de fonctionnement 2022 concernent :

- Les charges à caractère général : 124 311,84 € (dont le réseau Féliciné = 59 348,50 €, location films, SACEM).
- Les charges de personnel : 160,00 € (indemnité régisseur).
-

Les recettes de fonctionnement 2022 concernent :

- Les ventes de produits et prestations : 82 693,38 € (tickets d'entrée et abonnements).
- Les subventions d'exploitation : 8 795,14 € (pas de subvention d'équilibre du budget principal).
- Autres produits : 0,35 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2022 fait apparaître :

- un excédent en section de fonctionnement de 33 627,74 €.

... / ...

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour, le Maire sort de la salle au moment du vote),

APPROUVE le compte administratif 2022 du budget annexe cinéma ci-dessus détaillé.

Ainsi délibéré le 6 mars 2023

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :
Publication ou notification

Le : 15/03/23

Et dépôt en Préfecture

Le : 15/03/23

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.